

Compensation des abonnements liée à la fermeture COVID

Pour les abonnements mensuels, trimestriels, carte 10 et 20:

Si votre abonnement était valide au 14 mars 2020, celui-ci, à **partir du 14 septembre 2020, sera automatiquement prolongé du nombre de jours restants à consommer.**

- Vous pourrez ainsi l'utiliser normalement pour des entrées et/ou pour des réservations de cours aquatique et fitness en vous connectant à l'aide de vos identifiants sur le site lapiscine.brive.fr
- Si vous ne souhaitez pas réactiver votre abonnement à cette date, merci de nous l'indiquer par mail à l'adresse contact.piscine@brive.fr.
Dans ce cas, vous aurez un délai de 6 mois pour réaliser cette opération (jusqu'au 13 mars 2021).
- Si vous ne souhaitez pas réactiver votre abonnement, un avoir vous sera attribué sous forme de tickets d'une valeur unitaire de 5 euros, valable dans les autres régies de la collectivité (golf, patinoire, parking, crèches, cantines.....). Dans ce cas la procédure sera publiée à partir du 1^{er} octobre 2020

Pour les tickets Comité d'Entreprise

- Pour les tickets Comité d'entreprise la période de validité sera décalée à partir du **14 septembre 2020**. Elle prendra en compte le nombre de jours entre le 14 mars et la date d'expiration initiale de votre produit

Pour les leçons de natation

Les leçons non réalisées suite au confinement feront l'objet une compensation sous forme d'un avoir.

Vous pourrez vous en servir pour le paiement des leçons de natation (sur internet cochez « paiement en caisse », à valider à l'accueil de la piscine avant le 15 septembre 2020 inclus. Après cette date, en cas de non règlement, la réservation du cours sera annulée)

Si vous ne voulez pas l'utiliser sur un abonnement leçon ou que vous n'avez pas obtenu de place, cet avoir sera compensé sous forme de tickets d'une valeur unitaire de 5 euros, valable sur les autres régies de la collectivité (golf, patinoire, parking, crèches, cantines, autres achats piscine.....). Dans ce cas la procédure sera publiée à partir du **1^{er} octobre 2020**

Renseignements :

- Par téléphone : 05 55 74 37 27
- Par mail : contact.piscine@brive.fr
- A l'accueil de la piscine sur les horaires d'ouverture